

LOCPLUS : l'assurance pour vos locations saisonnières

Bénéficiez d'une couverture complète avant, pendant et après le séjour de vos locataires !

Avant le séjour, nous vous offrons une garantie annulation qui couvre les situations suivantes :

	Couvert
Le locataire ou l'un de ses proches est malade ou a un accident	✓
Des dommages graves ont été occasionnés au domicile principal du locataire	✓
En cas de décès du locataire	✓

Nous remboursons les prestations souscrites non consommées et non remboursées par ailleurs.

Pendant et après le passage de vos locataires, nos garanties interruption de séjour, arrivée tardive et responsabilité civile vous assurent une parfaite tranquillité d'esprit :

	Couvert
Le locataire doit rentrer plus tôt suite à un décès	✓
Une maladie grave ou un accident grave contraint le locataire à arriver plus tard sur le lieu de séjour	✓
Le locataire doit rentrer plus tôt en raison d'un cambriolage ou d'un incendie grave à son domicile	✓
Le locataire est à l'origine de la casse accidentelle de la table de jardin	✓

Nous remboursons les prestations non consommées au prorata temporis et prenons en charge les dommages causés par le locataire.

Bonus : En cas de relocation, vous recevrez une prime de relocation.

Nous proposons également des extensions de garanties pour couvrir des situations spécifiques :

✓	✓	✓	✓	Inclus
Manque ou excès de neige	Événement culturel, sportif ou professionnel	Cure thermique	Assurance ski	

Une assurance personnalisée pour répondre à vos besoins!

- ✓ **30 ans** d'expertise avec Marsh
- ✓ **Gestion assurée à 100%** par Marsh
- ✓ **Plus de 300 agences** nous font confiance
- ✓ **Plus de 15 motifs garantis** en annulation et interruption
- ✓ **Modèle de distribution :** inclusion, mixte ou optionnel

Contact

Marie Tejedor
Cheffe de projets assurances affinitaires,
Marsh France

07 88 51 75 29
marie.tejedor@marsh.com